



# COMMISSION SYNDICALE DE MISE EN ŒUVRE DU SCOT DE L'AIRE METROPOLITAINE BORDELAISE

## [métropole responsable]

**Séminaire Label Bas Carbone** Jeudi 27 février 2020 – 9h00/16h00 INRA - Cestas

## Compte-rendu

#### Objet du séminaire

Le séminaire du 27 février 2020, proposé par le Sysdau, syndicat du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise et le CRPF Nouvelle Aquitaine a pour objet une restitution des travaux réalisés par le Sysdau et le CRPF de Nouvelle-Aquitaine pour évaluer les potentialités de séquestration carbone des forêts de la couronne ouest de l'aire métropolitaine bordelaise.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'élaboration des Plans Climat Air Energie Territorial des territoires de la couronne métropolitaine. L'objectif de cette journée est notamment d'échanger sur ces résultats et retours d'expériences sur la mise en œuvre et les potentialités du label bas carbone, avec l'ensemble des partenaires impliqués (collectivités, professionnels forestiers, entreprises, etc.).

Dans un premier temps les travaux menés par le CRPF « évaluation d'itinéraires sylvicoles à l'échelle du territoire de Montesquieu et Jalle Eau Bourde ont été présentés. S'en est suivi un retour d'expérience du premier projet Bas Carbone en Gironde, puis une table ronde avec divers acteurs du territoire et des professionnels forestiers sur le thème du label bas carbone au service de la transition énergétique des territoires et des entreprises. En deuxième partie, les premières fiches actions forêt (dans le cadre du PCAET) ont été présentées, puis l'accent a été mis sur la coopération territoriale, avec Bordeaux Métropole et les territoires. Enfin, le lien a été fait avec le plan paysage de l'aire métropolitaine bordelaise, sur les questions de patrimoine territorial, valorisation de la biodiversité, services écosystémiques rendus par la forêt, économie forestière, traitement des lisières forestières.







#### Propos introductifs sur les enjeux nationaux et locaux

Lionel Faye, vice-président du Sysdau, président de la commission Energie climat du Sysdau, a rappelé l'objectif des PCAETs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le Sysdau s'est entouré de nombreux experts et professionnels sur de multiples thématiques air - énergie – climat, avec lesquels ont mené de nombreux travaux afin de disposer d'une boîte à outil opérationnelle et élaborer une stratégie territoriale pour le climat. Aujourd'hui, le sujet est le label Bas Carbone, un nouvel outil pour accompagner les territoires dans la transition énergétique et écologique. Le territoire concerné (Montesquieu et Jalle Eau Bourde) est recouvert par de nombreuses forêts. Le sujet d'aujourd'hui traite d'une expérimentation du label Bas Carbone en partenariat avec le CRPF de Nouvelle-Aquitaine.

Bruno Lafon, président du CRPF de Nouvelle-Aquitaine, a rappelé les missions du CNPF qui sont d'orienter la gestion des forêts privées, de conseiller et de former les propriétaires ou encore regrouper la propriété privée. Il a également présenté les diverses actions menées par le CNPF sur la thématique du carbone : projets de recherche (Evafora, Forest 21, Life CO2), création des trois méthodes forestières du label Bas Carbone, montage de projets carbone.

Le carbone est l'occasion de reconnecter le monde rural et le monde urbain. En effet, la société est en train de prendre conscience que la forêt a un rôle à jouer face au changement climatique. Or, habituellement, ce n'est qu'après tempêtes et incendies qu'est évoguée la forêt.

Il a donc félicité le Sysdau pour avoir pris en compte les enjeux forestiers dans le PCAET, et d'y avoir associé le CRPF de Nouvelle-Aquitaine.

# Évaluation d'itinéraires sylvicoles bas carbone sur les territoires de Montesquieu et de Jalle Eau Bourde présentée par le CRPF

#### **Henri HUSSON et Gabriel DUCOS**

Le Centre Régional de la Propriété Forestière de Nouvelle-Aquitaine a été missionné par le Syndicat Mixte du SCoT de l'Aire Métropolitaine Bordelaise (SYSDAU) pour réaliser un diagnostic des forêts du territoire et un plan d'actions en fonction de scénarios sylvicoles.

L'objectif de cette étude était de quantifier le rôle actuel des forêts du territoire dans l'atténuation du changement climatique puis d'identifier les leviers sylvicoles susceptibles d'améliorer ce phénomène.

Les forêts absorbent du dioxyde de carbone atmosphérique qui est ensuite séquestré dans les divers constituants du bois ainsi que dans les sols forestiers. Le carbone contenu dans le bois est également stocké dans les produits fabriqués à base du bois provenant de l'exploitation des forêts du territoire (charpente, meubles, papier, etc.). Enfin, l'utilisation du bois en tant que matériau ou énergie se substitue à l'utilisation d'un autre matériau énergivore ou d'une énergie fossile. Cela engendre une économie d'émission de gaz à effet de serre : c'est l'effet de substitution. On parle des « 3S » de la filière forêt-bois : séquestration (végétation et sol), stockage dans les produits bois et substitution (matériau et énergie).

Sur les communautés de communes de Montesquieu et Jalle Eau Bourde, les émissions de GES ont été estimées à 417 ktCO2e/an (par l'Alec pour l'année 2015), la séquestration à 49 ktCO2e/an, le stockage dans les produits bois à 6 ktCO2e/an et les effets de substitution à 78 ktCO2e/an. Derrière ces chiffres, il faut distinguer plusieurs types de gestion sylvicole.





Les futaies régulières de pin maritime ont une gestion dynamique, avec un taux de prélèvement élevé : les variations du stock en forêt sont faibles, cette sylviculture priorise les effets de substitution et réduit les risques (tempête, incendie).

En revanche, les feuillus sont peu exploités : le faible taux de prélèvement favorise le stock en forêt au détriment des effets de substitution.

Le CRPF a simulé des scénarios sylvicoles à l'échelle du territoire. Sur le pin maritime, ces scénarios portaient sur une extensification (coupe à 60 ans au lieu de 45 ans) ou intensification (coupe à 35 ou 25 ans au lieu de 45 ans). Les conclusions suivantes ont été faites : l'allongement des itinéraires sylvicoles engendre une augmentation du stock en forêt et une légère diminution des effets de substitution (malgré une hausse de la production de bois d'œuvre). Le bilan est positif mais l'augmentation du risque n'a pas été prise en compte dans la simulation (le risque augmente avec la durée de l'itinéraire sylvicole). L'intensification de la sylviculture sur le pin maritime à 35 ans engendre une diminution du stock en forêt qui peut être compensée par une optimisation de l'usage du bois (prioriser sciage, construction, etc.). L'intensification à 25 ans engendre une diminution du stock en forêt et des effets de substitution.

Les variations des 3S avec cette simulation sont peu élevées et incertaines. La décision d'adopter tel ou tel itinéraire sylvicole revient avant tout au propriétaire forestier, en fonction du contexte économique, de la prise en compte du risque, de la productivité de la parcelle, etc. Le carbone est un élément supplémentaire pour le propriétaire forestier dans sa prise de décision.

Sur les feuillus, les scénarios simulés sont le balivage de taillis productifs (conversion en futaie) et la transformation de peuplements en impasse sylvicole (essence pas adaptée à la station, ayant subi une dégradation : pompe à CO2 au point mort).

Ces deux opérations sylvicoles sont bénéfiques sur le stock de carbone forestier ainsi que sur les effets de substitution. Plus l'écart de production entre la situation de référence et la situation simulée est grand, plus le bénéfice est élevé. Pour maximiser le gain carbone, il faut donc cibler les peuplements très pauvres.

Cependant, ces opérations constituent un investissement important pour le propriétaire et ne sont rentables que sur le long terme. Comment motiver les propriétaires à réenclencher le rôle de pompe à CO2 sur ce type de peuplement ?

Le label Bas Carbone a été créé en 2019 répondant ainsi à une demande de relocalisation de la compensation. Le secteur forestier ayant été identifié comme un secteur à haut potentiel de compensation, le CNPF a participé à l'élaboration de trois méthodes annexées au label. Ainsi, à ce jour, trois types de projets forestiers sont éligibles au label Bas Carbone : le balivage intensif de taillis, la reconstitution de peuplement dégradé (tempête, incendie, dépérissement intense) et le boisement de terre non forestière.

Une entreprise ou un organisme public ou privé, décidant de compenser des émissions de GES finance un projet correspondant à une des méthodes du label, dont l'additionnalité a été préalablement reconnue par le ministère de la transition écologique et solidaire. En échange, elle bénéficie du gain carbone engendré par le projet sous forme de réduction d'émissions certifiées par l'Etat.

Finalement, le label Bas carbone est un outil qui permet de connecter le monde urbain et le monde rural. Il permet également d'adapter la forêt aux enjeux climatiques de demain (le financement est un moyen d'incitation pour le propriétaire à remettre en gestion des parcelles en mauvais état)





## Retour d'expérience du premier label bas carbone à Cabanac et Villagrain

En parallèle de cette étude, le CRPF de Nouvelle-Aquitaine a expérimenté le label Bas Carbone chez Jacques de Chenerilles, propriétaire d'une forêt à Cabanac-et-Villagrains. Ce dernier a accepté de témoigner, tout comme Elizabeth Albertini et Philippe Eynaud, professeurs à l'Institut d'Administration des Entreprises de Paris (financeur du projet).

Jacques de Chenerilles gère à peu près 300 ha de forêt familiale depuis 6 générations dont les trois quarts sont sur la commune de Cabanac-et-Villagrains. Son objectif est de transmettre ce patrimoine en bon état. Sa forêt lui permet de tirer des revenus de la vente de bois qu'il réinjecte en partie dans l'entretien car une partie de la forêt a subi incendies et tempêtes. La forêt lui permet également de chasser, cueillir les champignons, etc. Dans sa forêt, Jacques de Chenerilles dispose de 3,77 ha de chênes dépérissants. Le dépérissement a été estimé grâce au protocole DEPERIS. En effet, il s'agit d'un sol sableux, acide, sec, peu adapté à la croissance des chênes. Ils ont 50 ans et ne poussent pas ou très peu. Le peuplement meurt progressivement et le changement climatique ne devrait pas améliorer la situation.

Sur cette parcelle, Jacques de Chenerilles a prévu de couper le peuplement en place et de reboiser avec du pin maritime, seule essence adaptée à la station. Quelques chênes (dont un gros) vont être préservés. Même s'ils sont morts, ils peuvent être intéressants d'un point de vue biodiversité (bois mort, microhabitats, etc).

Jacques de Chenerilles dispose également d'une prairie d'un hectare à Saint Michel de Rieufret qui va être boisée avec des chênes sessiles, chênes rouges d'Amérique et quelques Cèdres (sol plus profond et humide).

D'après lui, les travaux n'auraient pas été réalisés sans un financement extérieur. En effet, il s'agit de petites parcelles et le coût des opérations sylvicoles est trop élevé. Il s'est donc engagé via un contrat avec l'Institut d'Administration des Entreprises de Paris. Il s'engage à respecter l'état boisé des parcelles pendant trente ans.

Le gain carbone a été évalué à 656 tCO2e pour la reconstitution de la chênaie dépérissante et 140 tCO2e pour le boisement. Ce gain prend en compte la séquestration, le stockage dans les produits bois et les effets de substitution à 30 ans.

#### Retour d'expérience de l'IAE de Paris Sorbonne

#### madame Elisabeth ALBERTINI et monsieur Philippe EYNAUD

L'Institut d'Administration des Entreprises de Paris est un établissement public d'enseignement supérieur. Cet organisme était représenté par monsieur Eynaud et madame Albertini, tous deux enseignants chercheurs et membres du conseil d'administration de l'IAE de Paris.

La démarche de compensation carbone par le financement de projets Bas Carbone fait suite à une prise de conscience des enjeux écologiques par les salariés de l'IAE de Paris. Les nombreux déplacements en avion à l'étranger (cours, séminaires, etc.) est la source principale de leurs émissions de gaz à effet de serre. Ils ont évalué ces émissions à plus de 1 000 tCO2e/an. Le conseil d'administration a donc accordé un budget annuel de 30 000 € pour compenser les émissions liées à ces déplacements.

L'IAE a choisi le label Bas Carbone comme outil de compensation pour plusieurs raisons. La première est qu'ils souhaitaient financer des projets français, et non pas à l'international. La seconde est que les projets du label Bas Carbone sont instruits par l'Etat, représenté par le







Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. D'après eux, c'est une garantie du sérieux et de la permanence des projets. En effet l'importance du cadre règlementaire proposé par le label Bas Carbone a été un atout dans leur prise de décision. L'IAE de Paris a donc confié le montage du projet au CRPF de Nouvelle-Aquitaine, autre établissement public.

Le CNPF a proposé plusieurs projets à l'IAE dont ceux de Jacques de Chenerilles. Un autre propriétaire forestier a bénéficié du financement de l'IAE pour le boisement de trois parcelles abandonnées (pin taeda, robinier et pin laricio) à Donnezac. L'objectif des 1 000 tCO2e a été atteint.

La compensation n'est que la partie visible de l'iceberg, même si c'est la partie la plus importante et la plus onéreuse de leur démarche RSE. En parallèle une multitude d'actions sont menées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Parmi ces actions, on peut citer l'enseignement à distance, la réduction des déchets, le changement des ampoules, l'achat d'une machine à café qui recycle le marc de café, la mise en place de détecteurs de mouvements, etc.

D'après eux, la démarche de compensation ne vient pas forcément après les efforts de réduction mais peut être menée en parallèle, précisément pour sensibiliser les étudiants et le personnel de l'établissement aux enjeux écologiques. En effet c'est un élément de pédagogie sur la responsabilité sociétale et environnementale. L'IAE se félicite donc d'être pionnier dans le domaine (premier établissement d'enseignement à compenser ses émissions) et pourra servir d'exemple en conseillant d'autres structures du même type. En effet, d'autres établissements ont manifesté leur intérêt pour la compensation en demandant conseils à Philippe Eynaud.

#### Table ronde

#### « Le label Bas Carbone, au service de la transition écologique des territoires »

La table ronde était animée par Lionel Faye vice-président du Sysdau. Les participants étaient :

- Henri Husson, CRPF de Nouvelle-Aquitaine, directeur adjoint
- Olivier Gleizes, Institut du Développement Forestier (CNPF)
- Guillaume Silande, directeur régional, Société Forestière
- Cécile de Coincy, directrice du développement, Société Forestière
- Pascal Berillon, Risk manager, La Poste

Avant de commencer la table ronde, Lionel Faye a proposé à Céline Gerbeau-Morin, chef du service Biodiversité et Résiliences à Bordeaux Métropole de rappeler l'importance de la forêt sur la métropole aussi bien en termes de surface qu'en termes d'enjeux. En effet, la gestion forestière doit intégrer la multifonctionnalité de la forêt : rôle économique, social et environnemental. La localisation particulière des forêts de la métropole est régulièrement source de confrontation entre les différents usages. En effet, le rôle social de ces forêts est particulièrement élevé : haute fréquentation des forêts par les urbains, problématique des déchets sauvages, risque incendie accru, refus de coupes, etc. La métropole s'est donc saisie de ces sujets et mène un travail sur l'organisation des lisières forestières. Son rôle sur ces sujets est surtout de la médiation et du « faire-connaître ». Il s'agit là des mêmes problématiques que le secteur agricole, la confrontation urbain/rural.

Céline Gerbeau-Morin a également abordé la question de la construction bois. D'après elle, la métropole peut avoir un rôle d'incitation à la construction bois, notamment en travaillant avec des bailleurs sociaux qui construisent énormément. En tant que maître d'ouvrage, il serait imaginable d'imposer l'utilisation du bois local dans le cahier des charges pour la commande publique. Un autre levier possible, pour aller plus loin, serait la mise en place de bonus incitatifs pour travailler avec du bois local dans le PLU. Avant tout, il faut convaincre les élus de la nécessité de valoriser le bois local dans la construction.







Guillaume Silande, Directeur d'agence à la Société forestière a dans un premier temps rappelé le rôle de la Société Forestière : il s'agit d'un organisme privé qui gère des forêts privées. Au niveau national, cela représente 300 000 ha, 50 000 ha au niveau régional et environ 2 200 ha sur le territoire du Sysdau. L'ADN de la Société Forestière est de travailler dans les territoires, pour les territoires, avec toujours une vision à long terme. Cécile de Coincy est chargée du développement des services écosystémiques tels que la biodiversité et le carbone. La Société Forestière se positionne comme développeur de projets Bas Carbone. En effet, ils ont pour objectif de faire le pont entre les financeurs/bénéficiaires (entreprises qui souhaitent acquérir des crédits carbone) et les propriétaires forestiers, pas forcément sensibilisés à ce sujet. En effet, le label Bas Carbone est nouveau et un effort de communication est à faire. Actuellement, la Société Forestière est en phase de recherche de propriétaires forestiers et anticipe beaucoup de financements. L'objectif est de créer un système fluide et faire bénéficier aux propriétaires forestiers de l'ingénierie juridique et contractuelle pour qu'ils restent maîtres de leurs forêts. Cécile de Coincy a également indiqué que le label Bas Carbone était suffisamment bien construit pour garantir l'additionnalité des projets. La Société Forestière travaille également sur la création d'une nouvelle méthode pour élargir encore les potentialités de valorisation du rôle de puits de carbone qu'est la forêt.

Lionel Faye a ensuite demandé à Olivier Gleizes s'il était pertinent pour les territoires d'investir dans le label Bas Carbone. Ce dernier a insisté sur le fait que le label Bas Carbone n'est pas un outil miracle qui permettra à lui seul d'atteindre la neutralité carbone. La grande priorité reste la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le label Bas Carbone est un outil parmi d'autres. Olivier Gleizes a ensuite évoqué le fait que le label Bas Carbone répond à un manque de cadrage national sur le sujet. Avant sa création, la compensation sur le territoire français était impossible et les entreprises ne compensaient pas ou alors finançaient des projets à l'international. La création du label Bas Carbone a donc répondu à une demande de la part des entreprises de relocalisation de la compensation. Elle répond également à un besoin de financement pour les propriétaires forestiers, et permet de faire aboutir des opérations sylvicoles qui n'auraient pas eu lieu sinon (coûts élevés, moins de subventions qu'avant, etc.). Olivier Gleizes a ensuite abordé le rôle des territoires dans le label Bas Carbone. Premièrement, une collectivité peut directement financer des projets Bas Carbone sur son territoire, dans le cadre d'un Plan Climat Air Energie Territorial par exemple. Sinon, les territoires peuvent servir de vecteur d'information pour communiquer auprès des entreprises territoriales et des propriétaires forestiers locaux sur l'existence du label Bas Carbone. Puis, rediriger les uns et autres vers le CNPF.

Bordeaux Métropole a ensuite indiqué que le carbone était un service écosystémique parmi d'autres et que la métropole tentait de valoriser d'autres services tels que la régulation thermique, la qualité de l'eau, etc. L'objectif étant de trouver un moyen de financer ces services. Olivier Gleizes a alors répondu que la quantification du rôle de puits de carbone forestier est relativement facile à quantifier contrairement aux autres services écosystémiques, plus difficilement quantifiables car plutôt qualitatifs. Le label Bas Carbone prend également en compte ces différentes aménités grâce au système de cobénéfices.

Lionel Faye a ensuite interrogé Henri Husson sur la démarche à suivre pour un propriétaire forestier qui souhaite monter un projet Bas Carbone, et comment intervient le CRPF sur ces questions. Henri Husson a indiqué que la première question que pose le CRPF c'est, est-ce que le propriétaire dispose d'un gestionnaire forestier ? Dans ce cas, il le redirige vers le gestionnaire. Sinon, le CRPF accompagne le propriétaire tout au long du montage du projet, avec des diagnostics, conseils, rédaction du formulaire, calculs carbone, contractualisation avec





l'entreprise, etc. Ce fut le cas pour le projet chez Jacque de Chenerilles. Ce projet était une expérimentation du label sur le territoire du Sysdau et servira de référence pour la suite. Le CRPF pourrait servir de guichet unique pour ensuite rediriger les propriétaires vers les professionnels compétents ou bien s'occuper du projet si le propriétaire n'a pas de gestionnaire.

Pascal Berillon Risk Manager à la Poste, a ensuite exposé les nombreuses actions réalisées par le groupe La Poste. Le groupe s'est fixé comme objectif la réduction de 30% des émissions de GES sur la période 2015-2025. Concrètement, 40% des émissions liées au trafic aérien ont déjà été réduites. En parallèle, La Poste s'est dotée de véhicules électriques pour les livraisons ce qui en fait la première flotte mondiale de véhicules électriques. Sur Bordeaux Métropole, 100% des livraisons sont faites avec des véhicules électriques. Les agents de La Poste ont été formés à l'éco-conduite. En termes de compensation carbone, La Poste est cinquième entreprise mondiale et leader français. En 2018, La Poste a compensé 580 ktCO2e en soutenant des projets à l'international (Kenya, Cambodge, Vietnam, etc). La société a également contribué à la création du label Bas Carbone en finançant les parcelles expérimentales pour la création des méthodes forestières. En Nouvelle-Aquitaine, deux projets ont d'ores et déjà abouti : un en Dordogne et un en Haute-Vienne. Les réductions d'émissions du premier ont été évaluées à 2 429 tCO2e et celles du deuxième à 1 763 tCO2e (les deux au bout de 30 ans).

Enfin, Lionel Faye a rappelé l'omniprésence de la forêt sur les territoires de Montesquieu et Jalle Eau Bourde, dont la première fonction est la production de bois, et a questionné Henri Husson quant aux potentialités sur le territoire de l'Entre-deux-mers, sur lequel les forêts sont complètement différentes (plutôt feuillus, plus morcelées).

Henri Husson a rappelé que le CRPF de Nouvelle-Aquitaine travaille depuis 20 ans avec le SIPHEM pour regrouper les propriétaires forestiers. Ce travail a notamment abouti à la création du premier Groupement d'Intérêt Ecologique et Economique Forestier. Le président du GIEEF, Emmanuel Barennes était présent dans la salle et a pu expliquer l'objectif de ce travail. L'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière (ASLGF) qu'il préside a été labellisée GIEEF l'année dernière. Cette association regroupe une trentaine de propriétaires forestiers. 80% d'entre eux ont moins de 4 ha et ne se disent pas forestiers : il s'agit pour la plupart d'agriculteurs à la retraite ou de propriétaires ayant hérité de la forêt. Chacun fait son bois de chauffage, vient prélever du bois pour faire des piquets (pour les vignes et l'élevage) mais il n'y avait pas de réelle gestion forestière.

Aujourd'hui, l'association a un Plan Simple de Gestion groupé, ce qui permet de mettre en gestion cet ensemble très divers. Henri Husson a également rappelé que le CRPF a travaillé avec l'ASLGF pour mobiliser leurs bois et améliorer leurs peuplements grâce au programme FOREDAVENIR, le bois étant en partie utilisé par les chaufferies locales. Actuellement, le CRPF, le SIPHEM et l'ASLGF travaillent ensemble pour créer une offre de compensation locale aux entreprises du territoire.

Sarah Kassimi de la Direction Générale de l'Energie et du Climat du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire a apporté des précisions sur le fonctionnement du label Bas-Carbone. Au bout de 5 ans il y a une première vérification par un auditeur après laquelle les réductions d'émissions (gain carbone) sont réestimées. Après les 5 ans, des contrôles ponctuels sont envisagés. Cependant, le label Bas Carbone est récent et le dispositif de contrôle est en train





d'être réfléchi au ministère. Elle a également abordé la communication des entreprises sur leurs projets bas carbone.

D'après Sarah Kassimi, la communication autour d'un projet forestier n'est pas du ressort du ministère : l'entreprise communique à sa manière. Elle met tout de même en garde sur les termes à employer. Durant les cinq premières années, les réductions d'émissions ne sont pas encore vérifiées. L'entreprise peut communiquer sur son projet mais en conjuguant au futur : « nous allons compenser X émissions ». Après l'audit, l'entreprise peut conjuguer au présent. Pour être complètement dans le vrai, l'entreprise devrait conjuguer au présent seulement au bout de 30 ans, lorsque les réductions d'émissions ne seront plus « anticipées » mais réelles. Le ministère est en train de rédiger un guide à destination des entreprises pour leur donner des clés pour communiquer sur le label Bas-Carbone. Enfin, elle a rappelé que le label Bas-Carbone est une démarche de compensation volontaire et que le ministère a souhaité que les experts de chaque secteur soient associés et s'emparent du label pour proposer des méthodes robustes qui sont ensuite validées par le Ministère. Cécile de Coincy a abordé un point important : les crédits carbone ne sont pas cessibles. Cela signifie qu'il n'y a pas de marché secondaire. Sarah Kassimi a confirmé ce point et a indiqué que le ministère tient à jour un répertoire de toutes les entités qui ont financé des projets Bas-Carbone afin de réaliser un suivi dans le temps et éviter les doubles comptes.

### **Remarques et questions diverses**

Pierre Ducout, vice-président du Sysdau, a soulevé la difficulté de la gestion forestière qui doit prendre en compte la multifonctionnalité des forêts. En effet, la forêt a un rôle économique, social et environnemental. Aujourd'hui, son rôle de puits de CO2 est mis en avant avec la compensation carbone. Le prix de la tonne de CO2 doit être incitatif. Aussi, il a mis en avant la diversité des propriétaires forestiers dont le profil varie selon le type le territoire et la surface de la propriété. Pour caricaturer, il a pris l'exemple des propriétaires de très petites surfaces qui, neuf fois sur dix, s'intéressent à leur forêt pour voir si la parcelle n'est pas devenue constructible. Enfin, il a souligné l'importance de la prise en compte du changement climatique dans la gestion forestière, notamment avec l'accentuation du risque incendie.

Dominique Cacot, correspondante carbone du CRPF de Nouvelle-Aquitaine, a insisté sur le fait que le CRPF ne raisonne pas à l'arbre, contrairement à une multitude de sociétés adeptes du greenwashing mais monte de réels projets forestiers. Cela sous-entend un plan de gestion sur le long terme, une prise en compte des conditions pédoclimatiques avec adaptation de l'essence à la station. Henri Husson rappelle que les essences utilisées doivent être inscrites à la liste MFR (Matériel Forestier de Reproduction).

Matthias Gaillard, cogérant d'OXOA, fait part de son interrogation sur un risque de greenwashing avec le label Bas Carbone ? Y a-t-il un filtre d'entrée pour discriminer les entreprises qui ne font pas d'effort de réduction ? Comment le propriétaire peut-il choisir telle ou telle entreprise ?

Réponse Olivier Gleizes et Sarah Kassimi (MTES) : Actuellement, il n'y a pas de filtre d'entrée pour exclure les entreprises qui ne sont pas du tout dans la démarche de réduction. Cela peut être mis en place. Le CNPF et les autres structures qui montent des projets Bas Carbone peuvent se renseigner en amont et exclure les entreprises qui financent des projets forestiers comme un







droit à polluer. Cependant, c'est le propriétaire qui signe le contrat à la fin et il est en droit de refuser une entreprise qui souhaiterait compenser cher lui. Cécile de Coincy ajoute que la transparence avec le propriétaire est obligatoire.

D'après Estelle Régnier, responsable environnement à la CCI, il est très difficile de juger telle ou telle entreprise comme étant vertueuse ou non. Second point, le terme « compensation » est un terme peu adapté au vu de la durée des projets (30 ans) contrairement aux émissions. On ne compense jamais réellement des émissions de GES. Il semble donc plus adapté de parler de « contribution à l'atténuation du changement climatique ».

Julien Schiffner, chargé d'affaires sylviculture au Crédit Agricole : avez-vous pu faire une estimation du prix de la tonne de carbone ?

Réponse Gabriel Ducos : Le CNPF a déjà une certaine expérience dans le montage de projets carbone. Et d'après ces premiers projets, il semblerait que l'évaluation de la tonne de carbone soit comprise entre 10 et 40 €. Cela dépend vraiment du projet : par exemple, une plantation de pins coute moins cher qu'une plantation de chênes et le gain carbone est plus élevé, la tonne de carbone sera alors moins chère dans le premier cas (l'entreprise finance les travaux sylvicoles).

Bruno Lafon rappelle qu'historiquement, les grands groupes compensaient à l'international, notamment en finançant des grandes plantations en Amazonie. Cependant, c'était un coup médiatique et vingt après le constat montre que les plantations sont abandonnées et non entretenues. Aujourd'hui, le label Bas Carbone créé une offre de compensation locale et c'est très positif. Il a ensuite souligné un problème majeur en France : celui de la valorisation du bois de nos massifs. Le bois construction se développe de plus en plus mais essentiellement avec du bois étranger, notamment du bois du nord de l'Europe ou du pays basque espagnol. En France, la ressource en bois est bien présente mais le manque d'usines de transformation pénalise la filière bois construction.





## Présentation des fiches actions forêt des PCAETs des communautés de communes de l'aire métropolitaine bordelaise

Sylvia Labèque et Frédéric Brigant présentaient les premières versions des fiches actions, dédiées à la forêt, des futurs PCAETs de la couronne métropolitaine bordelaise.

Ces fiches s'inscrivent dans la suite des travaux menés avec les 7 communautés de communes de la couronne métropolitaine, après la définition d'orientations stratégiques dédiées par intercommunalité courant 2019, avec l'appui de l'ALEC et d'ATMO, et les ateliers territoriaux de la fin 2019.

Il s'agit, aujourd'hui, de concrétiser les ambitions locales et les déclinaisons opérationnelles territoriales par des fiches actions. Ces dernières ne seront pas des simples déclarations d'intentions, puisqu'elles contiendront des éléments précis en matière de gouvernance, de partenariats, de calendriers, d'indicateurs de suivis et des moyens dédiés.

Les fiches présentées lors de ce séminaire sont celles ayant un rapport direct ou indirect avec la forêt :

- Renouveler ou équiper les équipements de certains bâtiments publics par des chaufferies bois
- Développer les circuits locaux pour un approvisionnement durable et soutenable en bois des collectivités et des particuliers
- Mettre en place un coefficient de séquestration carbone adapté aux spécificités agricoles, naturelles et forestières lors des projets (Développement du Label bas carbone)
- Intégrer dans les appels d'offre des marchés publics des critères sur le bilan des émissions des Gaz à effet de serre des délégataires ou des contractants
- Intégrer, lors de l'élaboration des PLUi/PLU, les secteurs soumis aux risques naturels (incendie, notamment) et limiter les capacités de développement dans les secteurs déjà concernés et construits – aménagement des lisières et ripisylves- Inventer de nouvelles lisières forestières au contact des espaces urbains
- Définir à l'échelle du bourg et de ses environs, le schéma « des ilots de chaleur et des espaces résilients agricoles, naturels et forestiers »
- Mettre en place une gestion pérenne des boisements publics et privés à préserver et à restaurer sur le territoire communal
- Introduire dans les cahiers des charges des collectivités l'obligation de privilégier, lors des opérations de construction et de rénovation dans les bâtiments publics, un recours aux matériaux biosourcés (bois, argile, paille) ou recyclés (issus de la déconstruction notamment) pour limiter l'impact carbone des réalisations.
- Valoriser localement le bois d'œuvre de qualité en renforçant l'approvisionnement en bois pour la construction

La forêt constitue une ressource d'importance à valoriser aussi bien comme puits de carbone, mais également en matière de construction ou encore de bois énergie. L'appui de l'ensemble des acteurs du milieu professionnel forestier sera nécessaire pour développer une gestion pérenne des espaces forestiers.





# Coopérations territoriales et valorisation du massif forestier de l'aire métropolitaine bordelaise

Dans le prolongement, la question de la coopération territoriale est évoquée en suivant les sujets de collaboration à développer entre la métropole et sa couronne :

- Mobilités
- Gestion des déchets
- Energétique Quel périmètre pour un territoire à énergie positive ?
- Matériaux (Bois)
- Paysages et espaces récréatifs / Tourisme
- Qualité de l'air
- Alimentaire
- Biodiversité (conciliation aménageuse et séquence Eviter/Réduire/Compenser ...)

Certains axes de coopération sont déjà plus avancés que d'autres, avec des premières expérimentations (Ligne Bordeaux-Créon), ou des premières discussions (déchets). La nécessité d'un dialogue ouvert et constructif est dorénavant partagée par tous les partenaires.

#### Les paysages forestiers de l'aire métropolitaine bordelaise

Dans un dernier temps, est évoqué, le plan de Paysage[s] de l'aire métropolitaine bordelaise qu'élabore le Sysdau, qui comprend notamment un tome dédié « les paysages des forêts ». Cette démarche vise à allier valorisation environnementale, aménagement des lisières forestières et prévention des risques. Cette démarche a été reconnue au plan national par le Ministère la transition écologique et solidaire. Elle s'articule autour de plusieurs axes :

- Valoriser les paysages forestiers, socle identitaire du territoire
- Accompagner et soutenir la durabilité de la filière Sylvicole
- Mettre en œuvre des réseaux écologiques Multifonctionnels
- Aménager les lisières Forestières
- Valoriser les paysages forestiers par la sensibilisation et la communication



- > Déroulé du séminaire
- > Ordre du jour et composition
- > Articles de presse
- > Les objectifs de qualité paysagère, les paysages forestiers de l'aire métropolitaine bordelaise, document du Sysdau
- > Construire la forêt de demain, document du CRPF







## Les temps forts du séminaire



Présentation des fiches action PCAET spécifiques à la Forêt par Frédéric BRIGANT (Sysdau)



Jacques de Chenerilles (propriétaire forestier) répond aux questions de Lionel Faye (Sysdau) sur les conséquences de l'expérimentation sur sa manière de conduire son exploitation forestière.



Isabelle Albertini et Philippe Eynaud (IAE Paris) exposent leurs engagements et celui de leur école dans ce projet expérimental

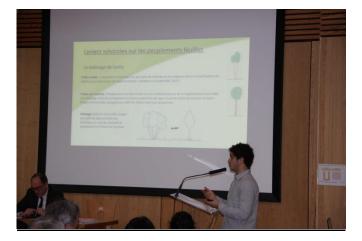








Les représentants du Sysdau et du CRPF introduisent le séminaire en rappelant les objectifs poursuivis par cette expérimentation [Sylvia Labèque (Directrice Sysdau), Lionel Faye (Vice-président Sysdau) et Bruno Lafon (Président CRPF NA)



Gabriel Ducos (CRPF NA) présente les mécanismes de l'expérimentation menée par le CRPF



La table ronde réunit un large panel d'acteurs impliqués dans ces démarches innovantes [Guillaume Silande (Société Forestière), Cécile de Coincy (Société Forestière), Henri Husson (CRPF NA), Lionel Faye (Sysdau), Pascal Berillon (La Poste) et Olivier Gleizes (IDF)]









La sortie terrain dans la propriété de Jacques Chenerilles permet d'analyser l'état actuel du peuplement et les travaux qui seront entrepris.

### Perspectives et pistes de travail

Ce séminaire a permis de faire connaitre et partager la méthode du label bas carbone. Plusieurs professionnels et institutions ont montré leur intérêt pour son application dans leurs projets.

La prochaine étape va consister à faire converger ces initiatives au bénéfice d'une valorisation plurielle des espaces forestiers (bois de construction et d'industrie, biomasse, biodiversité, compensation carbone, récréatifs, ...) au sein des futurs plans de gestion, des PCAETs (Plans Climat Air Energie Territorial) ou d'autres documents ou démarches contractuelles.

Trois axes de travail peuvent être définis :

- > Poursuivre l'expérimentation Label Bas-Carbone sur l'ensemble des territoires de la couronne métropolitaine (Entre Deux Mers notamment)
- > Intégrer dans les programmes d'actions des PCAET un volet spécifique sur l'ensemble des questions relatives à la forêt
- > Engager une réflexion commune avec la Métropole sur les coopérations-transactions possibles en matière de valorisation des espaces forestiers notamment au regard des sujets spécifiques de la compensation carbone, du bois construction et de la valorisation biomasse.







## **Articles de presse**



Aqui! « Label Bas Carbone, premiers exemples locaux en foresterie »



L'Avenir agricole & viticole Aquitain « Les émissions compensées par des aides à la forêt »



Sud-Ouest « La forêt fait des stocks » »









### Participants au Séminaire

#### **Président**

> M. Lionel FAYE, Vice-Président du Sysdau

#### Collectivités membres du Sysdau

> CDC Montesquieu M. Monique POLSTER, adjointe à Martillac Mme Hélène SCHWARTZ, Directrice générale M. Léo NICOLLET, Chargé de mission PCAET Mme Lydie TOMMY, rédactrice à Martillac

CDC Jalle-Eau Bourde
 M. Pierre DUCOUT, Président
 Mme Corinne HANRAS, élue du Sysdau
 Mme Aurore BOUTER, adjointe à Canéjan

> CDC Créonnais

M. Frédéric LATASTE, référent PCAET, maire de Capian

> CDC Secteur Saint-Loubès Mme Emmanuelle PAUTROT, Directrice générale M. A. MARTILLY, Mairie de Saint Loubès

- > CDC Coteaux Bordelais
- M. Bertrand GAUTIER, référent PCAET
- M. Marc GIZARD, élu communautaire
- > CDC Portes de l'E2M
- M. Lionel FAYE, Président
- > Bordeaux Métropole

M. Patrick FAUCHER, Directeur de l'énergie, écologie et développement durable Mme Céline GERBEAU MORIN, direction de la nature M. Michel GRANGE, Chargé de mission Développement Durable

#### Collectivités extérieures

> Département de la Gironde Mme Stéphanie PRIVAT, Ingénieur chargée d'études foncières et forestières Mme Gwenaëlle TUDAL, Direction de l'Environnement / Cellule Transition Énergétique

### **Partenaires institutionnels**

- > Ministère de la transition écologique et solidaire Mme Sarah KASSIMI, Direction Générale Energie Climat (DGEC)
- > ALEC
- M. Corentin CAYLA, Responsable développement EnR
- > AREC Agence Régionale Energie et Climat M. Denis SAVETIER, chargé de mission biomasse







#### > CCIB

Mme Estelle REGNIER, Responsable Environnement

- > Chambre Régionale d'agriculture
- M. Olivier DEGOS, Directeur Général
- M. Bruno MILLET, Directeur adjoint
- > CHAMBRAGRI
- M. Sébastien BARRE, Technicien forestier
- M. Maxime MADORE, Technicien forestier
- > DDTM
- M. Florent PALLOIS, Adjoint à la Chef du service urbanisme aménagement et transports Mme Marie-France POTIE, chef d'unité

Mme Anne-Laure MASSON, SAU/Unité Métropole

- M. Jeremy RIOULT, SUAT
- M. Tom RAMEL, SUAT
- M. CORDEBAR Jean, agent forestier
- > DRAAF
- M. Jean Bernard CARREAU, Chef de cellule et expert biomasse
- M. Nicolas BORIES,
- > DREAL Nouvelle Aquitaine

Mme Alice-Anne MEDARD, Directrice régionale

M. Christophe COMMENGE, Chef mission transition énergétique

Mme Sophie TERRIEUX

> SOLTENA

Mme Valérie HOUMEAU, référente réseau

- > SIPHEM
- M. Michel FEYRIT, Président du SIPHEM

Mme Isabelle DEHEAULME, Directrice du SIPHEM

- M. Bertrand MATHAT, responsable du pôle Energie/Climat/ressource locale
- M. Ludovic HONDET, Chargé de mission forêt-bois

#### **Partenaires Forestiers**

> APESA

Mme Karine OUDOT, Chef de projet RSE

> Alliance Foret Bois

Mme Nonna KERNALEGUEN, responsable du service QSE

- > CRPF
- M. Bruno LAFON, Président
- M. Henri HUSSON, Directeur adjoint
- M. Gabriel DUCOS, Animateur Projet Carbone
- M. Thierry CHEREQUE, Coordinateur Foredavenir

Mme Lucie RUPIL, Coordinatrice Projets Européens

Mme Dominique CACOT, Correspondante carbone Nouvelle-Aquitaine

M. Luc Olivier DELEBECQUE, chargé de mission

>Fransylva

Mme Hortense WIART, « financement reboisement »







> Compagnie des Landes Mme Myriam RONDET, directrice

#### > DFCI

M. Pierre MASSE, directeur

> Groupements de Productivité Forestière Médoc : Maxime MADORE, Animateur

Bassin d'Arcachon : Sébastien BARRE, Animateur Sud Gironde : Sébastien RENOUX, Animateur

- > Institut Européen de la Forêt Cultivée
- M. Christophe ORAZIO
- > Association Aquitaine Carbone Mme Odeline JACOB, Chargée de mission
- > Institut de Développement Forestier
- M. Olivier GLEIZES, ingénieur
- > ONF
- M. Samuel LARDEUX, MCBS
- > FNSPFS

Représentante de M. Eric TOPPAN FN Forêt Privé Française

- > Société Forestière
- M. Guillaume SILANDE, directeur
- M. Sébastien DIAZ, directeur adjoint

Mme Cécile DE COINCY, directrice développement

- > Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest
- M. Eric DUMONTET, Secrétaire général

Mme Marine LEBLANC, Chargé de mission

- > Union Régionale des Communes Forestières Nouvelle-Aquitaine
- M. Michel CASTAN, Président
- M. Cédric BENESTEAU, technicien forestier

Mme Laëtitia MORABITO, chargée de mission formation-développement

> XYLOFUTUR

M. Marc VINCENT, Directeur

Mme Odeline JACOB, Chargée de mission

Mme Cécile NIVET, Cheffe de projet forêt

Mme Apolline OSWALD, Cheffe projet bois matériau

#### **Partenaires Universitaires**

> GREThA - UMR CNRS 5113

Mme Sylvie FERRARI, Enseignante – Chercheure HDR

> IAE Sorbonne

M. Philippe EYNAUD, Professeur, Directeur du Master Associations et Codirecteur du Master Recherche Etudes et Théories des Organisations

Mme Elizabeth ALBERTINI, Directrice adjointe, Maitre de conférences







## **Entreprises volontaires**

- > LEVADIS : M. Vincent CARBON, Président Club des deux rives
- > Energie et Castors : M. Luc MILBERGUE
- > COLAS : Mme Clémentine LE GENTIL, responsable foncier et environnement
- > La Poste Direction Nouvelle Aquitaine : M. Pascal BERILLON, Risk Manager
- > Aquitanis : Mme Irène SABAROTS, DGA
- > JYR : M. Jean Yves ROSSIGNOL, consultant
- > M. Emmanuel BARENNES, promoteur qualité environnementale
- > OXAO, bureau d'études compensation : M. Mathias GAILLARD, cogérant
- > Indépendant : M. Luc MOREAU, informaticien
- > Banque Populaire : Mme Lucie MARQUE, chef de projet RSE





